

Si vous ne visualisez pas correctement cet email, Cliquez ici (http://andregerin.fr/index.php?option=com_acymailing&ctrl=archive&task=view&mailid=390&key=121384e79bdea5057ed4b9d9e60b6782).

(<http://www.blogandregerin.fr>)

Dépêche AFP

Cher(e) Camarade,

Tu trouveras, ci-dessous, une dépêche AFP me concernant, à la suite de ma question au gouvernement de ce jour lors de laquelle je dénonçais les démolisseurs de notre industrie française que sont les fonds de pension et notamment le groupe Klesh qui a jeté son dévolu sur l'activité vinylique d'ARKEMA.

Je ne regrette rien. La réponse du ministre était insupportable.

Fraternellement

André GERIN

Assemblée: Gerin (PCF) écope de 1.400 euros pour avoir perturbé la séance

PARIS, 24 jan 2012 (AFP) - 19h09 heure de Paris - Le député PCF du Rhône André Gerin va être privé pendant un mois du quart de son indemnité parlementaire pour avoir perturbé mardi la séance, en essayant notamment de s'avancer vers les bancs du gouvernement, a décidé le président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer.

Lors des questions au gouvernement, M. Gerin, interpellant le ministre de l'Industrie Eric Besson sur le sort du chimiste Arkema, a d'abord exhibé l'échantillon d'un produit en PVC produit par cette entreprise, s'attirant un premier avertissement de M. Accoyer.

"Alors que son temps de parole était épuisé, et que le ministre avait commencé à lui répondre, M. Gerin a continué à s'exprimer bruyamment et refusé de s'asseoir, en dépit des interventions des huissiers de séance. Il a persisté lorsque l'orateur suivant a entamé sa question. Il a également essayé de s'avancer vers les bancs du gouvernement, obligeant les huissiers à s'interposer", a rapporté le service de presse de l'Assemblée dans un communiqué.

Le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer (UMP), a décidé de rappeler à l'ordre le député du Rhône, avec inscription au procès-verbal. "Cette sanction entraîne de droit la privation, pendant un mois, du quart de l'indemnité parlementaire", ce qui représente une amende de près de 1.400 euros, selon la même source.

"Je ne regrette rien de ce que j'ai fait car j'ai trouvé la réponse du ministre insupportable" a déclaré André Gerin à l'AFP.

"Le ministre a qualifié de +groupe familial+ le fonds de pension Klesh qui va racheter les activités acryliques d'Arkema, alors que c'est un démolisseur industriel qui a racheté à un prix dérisoire l'usine néerlandaise d'aluminium Zalco performante en 2007 et qui est aujourd'hui fermée", a-t-il ajouté.

André Gerin ne peut toutefois pas compter sur le soutien des autres députés communistes. "Sa

question était partagée par tous les députés du groupe, mais aucun n'a partagé son attitude", a-t-on souligné de source proche du groupe. Il s'est déclaré "sidéré de ce manque de solidarité".

En mai 2010, le député PS Patrick Roy, décédé un an plus tard d'un cancer, s'était vu infliger une sanction similaire pour avoir ponctué l'énoncé du titre de plusieurs ministres de commentaires ironiques.

Et, en décembre 2009, le député Vert Noël Mamère avait écopé d'un semblable rappel à l'ordre, pour avoir applaudi l'intrusion de militants de Greenpeace dans l'hémicycle et eu un geste jugé insultant en direction de certains collègues.

En mars 2011, le député apparenté PCF Maxime Gremetz avait été exclu pendant un mois et demi de l'Assemblée nationale après un esclandre en pleine réunion sur la crise nucléaire au Japon, une sanction grave qui constituait une première dans les annales du Palais Bourbon. Il avait ensuite démissionné de son mandat de député, après avoir été exclu de son groupe politique.

Permanence Parlementaire
27 rue Francis de Pressensé
69190 SAINT-FONS
Tél - Fax : 04 78 67 16 99

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP
Tel: 01 40 63 69 70
Fax : 01 40 63 49 40
depute.andregerin@gmail.com
<http://www.blogandregerin.fr> (<http://www.blogandregerin.fr>)

Pour toute information complémentaire, coordonnées de ses assistants parlementaires,
Jacques DESMOULIN : 01 40 63 69 70 ou 06 87 45 60 26 - Sylviane PLAT : 04 78 67 16 99
ou 06 82 27 65 96

Conception : www.intersed.fr (<http://www.intersed.fr>)

Vous souhaitez vous désinscrire ?